

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024
A 18h00 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis.

ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : MMES ET MM. THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine.

EXCUSES : MMES ET MM. BISCIONE Marion ; CASTELLS Céline ; MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. ALI-OGLOU Grégory à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. HERTZ Benoît ;
- De Mme BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à Mme GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme ROGGIERO Alice ;
- De M. MARIN Bernard à M. FAVERJON Yves ;
- De Mme MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. THOMAS Romain ;
- De Mme SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
20/06/2024	70/2024	Adhésion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à l'une des compétences à la carte du Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU) : « gestion et préservation de la ressource en eau »	POUR : 34 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
<i>Mme UFFREN Marie-Christine arrive dans la salle de la Mairie de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, à 18h10</i>			
20/06/2024	71/2024	Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU)	POUR : 35 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
<i>M. THOMAS Romain (détenteur de la procuration de Mme SALVATORI Céline) arrive dans la salle de la Mairie de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, à 18h12</i>			

20/06/2024	72/2024	Adoption du règlement des fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	73/2024	Autorisation d'avances de trésorerie remboursables non-budgétaires effectuées par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles aux régies dotées d'une autonomie financière	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	74/2024	Cotisation 2024 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	75/2024	Rapport relatif aux actions entreprises par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC PACA)	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	76/2024	Reversement des titres restaurants non utilisés à l'Amicale du personnel Vallée des Baux-Alpilles	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	77/2024	Création de postes liés à la campagne d'évaluation 2023 et renouvellements de contrats à durée déterminée – Modification du tableau des effectifs	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	78/2024	Convention de groupement de commandes – Opération d'aménagement de l'entrée Ouest de l'agglomération à Saint-Rémy de Provence – Réévaluation des estimations	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	79/2024	Attribution du marché MAPA2023-05 – Création d'un forage de recherche et d'exploitation des eaux souterraines à Eygalières	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	80/2024	Avenant n°1 au marché AO2024-03 – Accord cadre à bons de commande – Fourniture et livraison de colonnes enterrées	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	81/2024	Demande de financement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du contrat Nos Territoires d'Abord du Pays d'Arles – Plan solaire : « Etude préalable à une autoconsommation collective partielle ou totale sur les bâtiments et espaces publics » de la Communauté de communes	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	82/2024	Convention de collaboration dans le cadre du projet d'expérimentation de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) issues de la station de traitement des eaux usées (STEP) de Maussane-les-Alpilles pour l'irrigation de parcelles agricoles situées sur la plaine d'Entreconque aux Baux-de-Provence	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
20/06/2024	83/2024	Approbation des travaux d'extension du réseau d'eau potable Avenue des Alpilles à Saint-Etienne-du-Grès et acceptation des offres de concours déposées par les administrés propriétaires intéressés.	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20/06/2024	84/2024	Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux Communes – Aide à la Gestion de l'eau : « Extension des réseaux d'alimentation en eau potable à destination des habitants de Saint-Rémy-de-Provence : Quartier Route de Graveson-Maillane ».	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
------------	---------	--	---

La séanceⁱ a été levée à 18h43.

Le Président



Hervé CHERUBINI

ⁱ Le procès-verbal de chaque séance est approuvé par l'assemblée délibérante au commencement de la séance suivante. Il est ensuite publié sous forme électronique sur le site internet de la CCVBA www.vallee-des-baux-alpilles.fr. De même, un exemplaire papier est mis à disposition du public au siège de la CCVBA. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.